

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante UFR SCIENCES, pour la formation **Licence physique, chimie du PORTAIL CURIE enseignement en présentiel et Licence physique, chimie du PORTAIL CURIE accès santé, tout site confondu** est composée comme suit :

Présidente :

- **Mireille ATTOLINI**, Responsable du portail

Membres :

- **Bénédicte EALET**, Vice-doyenne formation déléguée aux licences
- **Caroline MOSSE**, Responsable Portail - site SAINT-CHARLES et responsable EADS
- **Isabelle CUOMO**, Responsable Portail - site AIX-MONTPERRIN
- **Valérie ROUBAUD**, Responsable Portail – A distance
- **Renaud HARDRE**, Représentant L1 en 2 ans
- **Guillaume FUHR**, Représentant L1 en 2 ans
- **Séverine QUEROY**, Représentante AMNS
- **Cédric PARDANAUD**, Responsable Portail - site SAINT-JEROME

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université